

Commune d'Auzeville-Tolosane

Département
de la Haute-Garonne

09/21

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 août 2021

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 17 AOUT 2021 – 19H00

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE

- Présents :**
- Mesdames et Messieurs les Adjointes :
Guillaume DEBEAURAIN, Bakhta KELAFI, Claire MAYLIE
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Nicolas DRUILHE, Isabelle NGUYEN DAI, Jean-Louis MALLIET, Alice MELLAC,
Marie-Caroline CHAUVET, Laurent GUERLOU, Michel BURILLO, Alexandre
JURADO, Christelle TURROQUE
- Absents excusés :**
- Mesdames Marie-Pierre MADAULE, Sylvia RENNES, Afaf HADJ
ABDERRAHMANE, Christelle KIENY, Sandra BIGNALET-CAZALET, Annie
SINAUD
Messieurs Gilbert BONNES, Jean-Baptiste PUEL, Luca SERENI, Jean-Luc
DIEUDONNE,
- Absents :**
- Mesdames Farida VINCENT, Sandrine GAILLARD
Messieurs Patrick LE DU, Bernard BOUDIERES
- Pouvoirs :**
- Madame Marie-Pierre MADAULE à Monsieur Jean-Louis MALLIET
Madame Sylvia RENNES à Madame Isabelle NGUYEN DAI
Madame Afaf HADJ ABDERRAHMANE à Monsieur Jean-Louis MALLIET
Madame Christelle KIENY à Monsieur Guillaume DEBEAURAIN
Madame Sandra BIGNALET-CAZALET à Madame Marie-Caroline CHAUVET
Madame Annie SINAUD à Monsieur Alexandre JURADO
Monsieur Gilbert BONNES à Monsieur Dominique LAGARDE
Monsieur Jean-Baptiste PUEL à Monsieur Michel BURILLO
Monsieur Luca SERENI à Monsieur Guillaume DEBEAURAIN
Monsieur Jean-Luc DIEUDONNE à Madame Christelle TURROQUE
- Secrétaire de séance :** Madame Bakhta KELAFI

ORDRE DU JOUR

1. Attribution lot 3 marché de travaux tranche II Argento

1. ATTRIBUTION LOT 3 MARCHÉ DE TRAVAUX TRANCHE II ARGENTO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la passation d'un marché public de travaux à procédure adaptée concernant la tranche II du projet d'Eco-quartier dit Argento II, le Conseil Municipal s'était prononcé en date du 15.07.2021 sur l'attribution de 4 lots (1, 2, 4 et 5). Seule l'attribution du lot 3 par le Conseil Municipal n'avait pas eu lieu.

Le cabinet Dumons Ingénierie, en sa qualité de Maîtrise d'œuvre (MOE), avait pourtant analysé les offres et rendu un rapport écrit. La Commission d'Appel d'Offres avait également rendu un avis favorable sur les propositions d'attribution de la MOE.

Néanmoins, par une requête et un mémoire en date du 1^{er} et 12 juillet 2021 la société TP D'OC avait demandé l'annulation de toutes les décisions relatives à l'attribution du lot n°3, d'enjoindre la commune à reprendre la procédure de passation au stade de l'analyse des offres notamment. (Voir ordonnance du 27 juillet 2021 en annexe).

La commune s'est fait représenter par un avocat, dont un mémoire en défense a été enregistré au greffe du tribunal de Toulouse le 12 juillet 2021.

L'audience publique s'est tenue le 13 juillet 2021. La clôture de l'instruction a été prononcée à l'issue de l'audience. L'ordonnance du tribunal administratif de Toulouse a été rendue publique le 27 juillet 2021 et ordonne, notamment, que la requête de la société TP d'OC est rejetée.

Le Conseil Municipal, dans un souci de cohérence administrative, doit se prononcer sur l'attribution suivante, comme pour les autres lots du marché (cf. CM du 15.07.2021) :

Lot	Intitulé du Lot	Entreprise ou groupement retenu	Montant HT	Type de tranche
3	Assainissement EU/EP et réseau AEP	LA GARONNE – EJL - SOGEA	905 889 €	1 Tranche ferme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette attribution à l'unanimité.

La séance est levée à 19h09